

## **Procès-Verbal de la Commission Electorale Réunion du 5 février 2013, 13h à l'AGL**

Présents : Clément Béasse, Linh Tran, Véronique Eeckhoudt, Elise Lazzeri

Excusés : Jean-François van Drooghenbroeck, Florence Vanderstichelen, Véronique Vandembulcke

Support administratif : Marie-Sarah Delefosse

Invité : Mehdi Dumoulin

### **1. Approbation du PV du 15 novembre 2012**

Le PV de la réunion du 15 novembre 2012 est approuvé.

### **2. Elections électroniques**

Une réunion a eu lieu en décembre dernier, avec Damien Giry, contact de la société BlueKrypt qui gère les élections. Il nous envoie une démonstration du logiciel et la liste des électeurs pour mi-février.

Pour ces élections électroniques, les porteurs de clés seront désignés pour la prochaine réunion. Se sont proposés : Clément Béasse, Linh Tran, Véronique Eeckhoudt, Elise Lazzeri (en suppléant).

Cette année, l'AGL propose que toutes les candidatures soient rendues sous forme électronique. Cependant, sous ce format, les listes n'ont plus aucun regard sur leurs candidats. Les permanents seront donc chargés d'envoyer un tableau avec les candidatures reçues pour chaque liste aux têtes de liste qui se seront déclarées.

Il en ira de même pour les candidats CGEE : les candidatures seront envoyées régulièrement à la CGEE.

### **3. Retour sur les rencontres avec les sites et règlement électoral**

Deux rencontres ont été effectuées avec les représentants de Woluwé et avec les représentants de Mons. Les PVs de ces deux réunions se trouvent en annexe (1 et 2).

La discussion avec les représentants de Mons a mis à jour un problème de calendrier entre les élections générales et leurs élections. En effet, sur ce site, les élections sont l'occasion d'une fête folklorique lors de la semaine précédant Pâques : une présentation des candidats et un débat sont prévus en début de semaine, les élections en milieu et une cérémonie de clôture et d'annonce des résultats le jeudi soir. Cette organisation va à l'encontre de l'article 12 du règlement électoral qui énonce que « la campagne électorale se termine la veille du jour de l'ouverture du vote, à 8 heures ». L'ajout suivant est donc proposé :

« Cet article peut être adapté en fonction des spécificités de chaque site, après approbation de la commission électorale ».

La modification de l'article 12 du règlement électoral est approuvée. Ce règlement sera envoyé par voie électronique aux membres du CASE pour accord.

#### **4. Charte du conseiller (annexe 3)**

Cette charte vient d'une réflexion d'Olivier Malay, actuel président du conseil AGL. La volonté du conseil serait de l'annexer au règlement électoral afin que les candidats puissent la lire avant de se présenter et comprendre quels sont leurs futurs engagements.

La commission demande que le point 4 soit déplacé dans la section « intégrité ». Dans le premier paragraphe d'introduction, elle souhaite que l'expression « mandat grand ou petit » soit modifiée par « mandat quel qu'il soit ». De plus, la date d'approbation de cette charte sera ajoutée.

#### **5. Note Parité à l'AGL (annexe 4)**

En juin 2012, le conseil AGL a voté une note instaurant la parité dans ses organes. Il est donc demandé d'instaurer temporairement des quotas d'hommes et de femmes de 50% sur les listes (avec un déséquilibre acceptable de 10%) de candidatures aux élections étudiantes, et d'y lier un système partiel de tirettes, pour minimum 20% des candidats des listes électorales étudiantes.

La commission électorale propose d'en faire une forte recommandation aux têtes de liste cette année, afin que les listes et l'AGL puissent s'adapter à cette règle. De plus, la commission électorale demande au conseil AGL de mettre en place un groupe de travail sur la parité, afin de mettre en œuvre l'évaluation de cette mesure. En outre, elle incite les membres de ce groupe de travail à remettre en question cette mesure à la lumière d'études récentes accentuant les conséquences négatives de ce genre de discriminations positives.

#### **6. Communication autour des élections**

Linh Tran, présidente de la commission électorale propose de prendre la tête d'une commission « communication autour des élections », qui rassemblerait des membres de l'UBE et de l'AGL. Cette commission se réunira sous peu, afin de prévoir un plan de communication. L'objectif de cette commission est de mettre l'accent sur une communication « élection » impartiale.

La commission électorale salue cette initiative et propose à cette commission d'inclure dans leur plan de communication la voix des doyens et des DAFs. Linh propose également de demander au responsable des salles informatiques de mettre un lien vers le site des élections à l'ouverture de la page d'accueil de chaque pc, ainsi que sur la page UCL.

Une présentation de ce plan de communication sera effectuée lors de la prochaine réunion.

## Annexe n°1 : Rencontre avec les représentants du site de Mons

Procès-verbal de la réunion « élection Mons »

Le 19 décembre 2012, 10h

Bâtiment I – UCL Mons

Présents : Maxime Lahou, Rafael Ritondo, Florence Vanderstichelen, Linh Tran

Support administratif : Marie-Sarah Delefosse

### 1. Elections

Le conseil de site de Mons ne souhaite pas de soutien de la commission électorale pour l'organisation des élections de son conseil étudiant de site. La commission électorale supervisera donc pour le site de Mons, les élections facultaires et AGL.

Le conseil étudiant de l'UCL-Mons est très différent des conseils de site de Woluwé et de Louvain. En effet, lors des élections, les étudiants n'élisent pas un conseil au sein duquel sera élu un comité de gestion, mais ils nomment directement des personnes à des postes. Ainsi, le conseil étudiant de Mons est constitué :

- D'une personne occupant le poste « Social » : mandataire au Case notamment
- De deux personnes élues au conseil AGL : ils font le lien entre le conseil AGL et leur site
- De deux personnes élues au conseil stratégique : le « CA-CAC » de Mons.
- D'un président.

Ainsi, chaque année, 6 ou 7 mandats sont ouverts. La particularité du site de Mons est d'avoir un cercle étudiant très fort et actif dans la vie institutionnelle du site.

Les membres de la commission électorale ont ensuite clarifié le processus électoral pour le conseil AGL. En effet, il semblait important de préciser la distinction entre collège universitaire et collège facultaire : les représentants Montois ont deux sièges au collège facultaire (deux facultés de moins de 1000 étudiants), mais peuvent aussi remporter plusieurs sièges au sein du collège universitaire.

Il est très important d'explicitier à chaque site qu'ils ne sont pas limités à leurs sièges mais peuvent également siéger en tant que « représentant universitaire ».

### 2. Calendrier des élections

✚ *Fin février* : envoi d'un mail par le vice-recteur aux affaires étudiantes

✚ *Vendredi 8 mars 2013, 13h* : clôture de la réception des candidatures.

- Les candidatures sont réceptionnées par Maxime Lahou, qui les enverra par mail à l'AGL

✚ *Du 24 au 27 mars 2013* : élections AGL.

- Trois jours de vote électronique sont prévus (24-25-26)
- Un jour de vote papier est également prévu (27 mars)

A Mons, les élections des représentants étudiants sont couplées aux élections du cercle. C'est une semaine très festive qui a ses traditions. Il s'agit **de la semaine précédant Pâques**. Son organisation est la suivante :

Lundi : présentation des candidats

Mardi : questions-réponses = il arrive que des professeurs prennent part au débat, questionnant les candidats aux conseils étudiants.

Mercredi : repos

Jeudi : Election et cérémonie officielle suite au dépouillement.

### **3. Organisation concrète des élections : pistes**

Différentes pistes ont été évoquées pour pallier aux différences d'organisation entre le site et les élections « globales ». La conclusion de cette discussion est que les élections AGL et facultaires se tiendront du dimanche au mercredi, (trois jours électroniques, un jour papier), ce qui permettra aux heureux élus de participer à la cérémonie officielle du jeudi, en sachant qu'ils sont élus.

Les représentants du site de Mons attirent l'attention sur le fait qu'il faudra penser à sensibiliser les étudiants en horaire décalé du site de Charleroi, dans notre communication sur les élections. Une des idées proposées serait d'envoyer un mail personnalisé : **envoi par site, voir par filière d'un mail expliquant pourquoi eux doivent voter.**

Les membres de la commission électorale proposent un soutien aux représentants de Mons pour la communication sur les élections. Cette communication se ferait par le biais :

- D'envoi de mails
- D'insertion comme page d'accueil internet de la page « [electionagl.be](http://electionagl.be) »
- De l'insertion d'un onglet « élection » sur le student corner (bureau)

Pour le jour de fin des élections, nous enverrons à Maxime Lahou la liste des électeurs à imprimer pour les élections papier.

La recommandation concernant la parité des listes du conseil AGL est une nouvelle fois évoquée. Le représentant étudiant de Mons explique que sur son site, cette parité lui semble assez difficilement envisageable. En effet, ils ont des difficultés à recruter 7 personnes, si on pose une exigence de plus, le conseil ne tiendra pas.

**Annexe n°2 : Rencontre avec les représentants du site de Woluwé**

Procès-verbal de la réunion « élection Woluwé »

Le 13 décembre 2012, 10h

AGL Woluwé

Présents : Mathieu Simon, Valentin Coutant, Christopher Stalman, Florence Vanderstichelen, Linh Tran

Support administratif : Marie-Sarah Delefosse

#### **4. Elections**

Le conseil de site de Woluwé souhaite un soutien de la commission électorale pour l'organisation des élections étudiantes (facultaire, AGL et de site).

Le conseil de site comportera 30 représentants.

#### **5. Calendrier des élections**

+ *Fin février* : envoi par le vice-recteur aux affaires étudiantes

+ *Vendredi 8 mars 2013, 13h* : clôture de la réception des candidatures.

- Une permanence sera organisée soit via l'AGL (Benjamin Peltier pourrait y être cette matinée là) ou via le service aide (Mme Stéfania Marsella), s'il n'y a personne de disponible à l'AGL.

+ *Du 24 au 27 mars 2013* : élections AGL.

- Trois jours de vote électronique sont prévus (24-25-26)
- Un jour de vote papier est également prévu (27 mars)

Les membres de « l'AGL Woluwé » font part de leur crainte de ne pas atteindre le taux de participation minimum (20%) sur leur site. En effet, l'année dernière 48% des électeurs ont voté lors des élections « papier ».

Cette demande sera percutée en commission électorale.

#### **6. Organisation concrète des élections : pistes**

Concrètement, en ce qui concerne le vote papier, il faut prévoir 4 bureaux de vote :

- 1 bureau devant la faculté de santé publique (FSP)
- 1 bureau aux auditoires « Roi Baudoin » (Pour les Masters)
- 1 bureau aux auditoires centraux (12BA et 13BA)
- 1 bureau au théâtre à Saint-Michel (11BA)

En ce qui concerne les premières années, ils ont cours au théâtre Saint-Michel le mercredi 27 après-midi, de 13h à 17h. Il faudra donc prévoir un bureau de vote ouvert de 12h30 à 17h30. Pour l'organisation concrète, il est proposé de démultiplier les urnes (3 ou 4) ainsi que de diviser la liste d'émargement en 2 (de A à M et de M à Z par exemple). Et ce, afin d'éviter les files d'attente.

Les représentants de Woluwé proposent que la page d'accueil des ordinateurs dans les salles didactiques comporte un lien direct vers le site de vote électronique.



## Assemblée Générale des Etudiants de Louvain

– Rue des Wallons, 67, 1348 Louvain-la-Neuve – 010/450.888 – [www.aglouvain.be](http://www.aglouvain.be) –

Concernant les séances d'information pré-élection, l'AGL Woluwé s'occupe de les organiser. La date serait transmise notamment par la newsletter de l'AGL de février 2013. Une autre proposition pour favoriser le recrutement (notamment de conseillers facultaire) est de demander aux doyens et/ou aux directeurs administratifs de faculté (DAF) d'envoyer un mail faisant la promotion des mandats proposés.

Les représentants étudiants de Woluwé rappellent qu'en juin dernier, le conseil AGL a voté une note concernant la mixité à l'AGL. Après discussion, ce point sera mis à l'ordre du jour de la réunion de Comité du dimanche 16 décembre et lors de la prochaine réunion de la commission électorale. La proposition qui sera faite est que pour cette année, la mixité sera encouragée par la commission électorale et introduite de manière contraignante l'année prochaine. Cette mixité se ferait donc sur base volontaire.

## Annexe n°3 : Charte éthique du mandataire

### CHARTE ETHIQUE DU MANDATAIRE AGL

Au début de leur mandat, les différents mandataires de l'AGL, qu'ils soient conseillers, mandataires externes ou internes, sont invités par la Présidence du Conseil à adhérer à la présente Charte. L'adhésion à cette charte se fait via la formule : « Je m'engage à exercer mon mandat avec probité et dans l'intérêt général ». Par celle-ci, les mandataires s'engagent à respecter, dans l'exercice de leur mandat qu'il soit grand ou petit, les principes suivants :

#### *L'intérêt général et le service aux étudiants*

1. Exercer leur mandat avec probité et loyauté;
2. Considérer leur mandat non pas comme une récompense ou un statut, mais comme un service bénévole à la collectivité ;
3. Demeurer à l'écoute des étudiants ;
4. Respecter les décisions prises par l'AGL ;

#### *L'intégrité*

5. Spécifier s'ils agissent en leur nom personnel ou au nom de l'AGL qu'ils représentent, notamment lors de l'envoi de courrier ;
6. Respecter les principes fondamentaux tenant à la dignité humaine ;
7. Demeurer critique et faire preuve d'indépendance en cas de faveur, invitation ou avantage en tant que représentant de l'AGL, qui pourrait influencer sur l'impartialité avec laquelle ils exercent leurs fonctions ;
8. Déclarer tout intérêt personnel dans les dossiers faisant l'objet d'un examen dans le cadre du mandat et, le cas échéant, s'abstenir de participer à la délibération ;

#### *La responsabilité*

9. Rendre compte régulièrement de la manière dont ils exercent leur mandat ;
10. Participer avec assiduité aux réunions des instances de l'AGL, ainsi qu'aux réunions auxquelles ils sont tenus de participer en raison de leur mandat ;
11. Préparer correctement ces réunions, notamment en lisant les documents qui sont envoyés dans avec les ordres du jour ;
12. Assumer pleinement, c'est-à-dire avec motivation, ponctualité, disponibilité et rigueur, leur mandat ;

#### *Le professionnalisme*

13. Adopter une démarche proactive, aux niveaux tant individuel que collectif, dans l'optique d'assurer une bonne gouvernance et la crédibilité de l'AGL ;
14. Rechercher l'information nécessaire au bon exercice de leur mandat et participer aux moments de formations proposés aux mandataires de l'AGL ;
15. Veiller à ce que tout recrutement et nomination s'effectue sur base des principes du mérite et de la reconnaissance des compétences.

## Annexe n°4 : Note Parité

### Note pour une représentation étudiante égalitaire

**OBJET** : La présente note vise à proposer une piste concrète de solution, afin d'améliorer sensiblement à chaque élection la parité dans la représentation étudiante.

**CONTEXTE** : Si le mouvement d'émancipation des femmes a pris place il y a plus de 50 ans, de nombreuses inégalités entre hommes et femmes persistent. Actuellement, à l'UCL, au sommet des Halles Universitaires, on ne retrouve pas une seule femme dans l'équipe rectorale. A l'AGL, le phénomène est lui aussi bien présent : pour 60% d'étudiantes inscrites à l'UCL, on compte 30% de femmes parmi les conseillers AGL de cette année 2011-2012. Plus frappant encore: il n'y a pas une femme dans les 8 personnes du comité restreint et il y a seulement 3 femmes dans le comité élargi (sur plus de 20 personnes). Le fait n'est pas grave en soi, dans la mesure où tout étudiant(e) peut représenter tous les étudiants, mais il est révélateur de la sous-représentativité des femmes en général et à l'AGL, et d'un certain déficit démocratique.

Le but de cette note ne vise pas à spéculer sur les causes de cette sous-représentativité mais à jeter quelques premières pistes de réflexion. Depuis toujours, nos sociétés occidentales se sont construites au travers d'un régime patriarcal (= propre aux hommes). Aujourd'hui, elles le restent encore, malgré toute une série d'avancées. Ainsi, ce sont majoritairement les hommes qui dirigent la société, ce sont eux qui occupent les postes-clés. De par ce fait, les hommes et les femmes sont socialisés différemment. Les hommes et les femmes ne sont en effet pas habitués à accéder aux mêmes responsabilités, aux mêmes postes, à atteindre le même degré de pouvoir. La société s'est donc divisée en deux genres, qui répondent initialement à deux fonctions : celles du domaine de la cité et celles du domaine domestique.

Ainsi, les genres sont socialement construits et induisent toute une série de comportements dits « féminins » et « masculins » qui apparaissent comme des pures caractéristiques naturelles de genre. Cette tradition patriarcale et cette socialisation genrée induisent un rapport à la « cité » et à la politique différent entre les hommes et les femmes. « Par nature », les femmes ne sont pas moins intéressées par la politique et plus intéressées par la famille. Mais « par culture », des besoins, des aspirations et des envies différentes se sont construits. Ainsi, on ne peut pas dire que les filles soient naturellement moins intéressées par les questions politiques, ni qu'elles soient moins investies dans les « choses publiques » en général. Pourtant, le constat du moindre investissement féminin à l'AGL s'impose. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cela: le milieu de l'AGL est essentiellement masculin, l'identification pour les femmes y est clairement moindre; des mécanismes de reproduction inconsciente d'un modèle de société patriarcale jouent, en particulier via la cooptation<sup>1</sup>.

**CONSTAT**: Nous pouvons donc observer une sous-représentativité féminine à l'AGL. Ce constat en appelle à l'action puisque l'AGL soutient fermement les causes égalitaires. La seule manière de casser un système reproducteur d'inégalités est d'encourager la venue des femmes dans des organes où elles sont moins portées à être présentes que les

---

<sup>1</sup> Désignation d'un nouveau membre d'une assemblée par les membres déjà en place. Cela peut par exemple prendre place à l'AGL par une recherche plus facile ou plus spontanée de candidats du même sexe lors de la préparation des listes électorales.



**hommes. La volonté est de créer une culture, qui instaure un cercle vertueux de l'investissement des femmes en politique.**

1. Ainsi, lutter concrètement pour plus d'égalité entre hommes et femmes à l'AGL est avant tout une question de justice sociale. C'est à l'AGL (comme à tous les niveaux étudiants de l'université) que commencent à se jouer les rapports de force que les femmes rencontreront plus tard<sup>2</sup>.
2. En outre, rechercher l'égalité dans la représentation étudiante est aussi une question de bon sens. Se contenter d'une grande majorité d'hommes, sous prétexte « qu'il n'y a pas de femmes », c'est se priver de plus de la moitié des talents présents à l'université. Une participation équilibrée des hommes et des femmes mène à une utilisation optimale des ressources humaines disponibles. En d'autres mots, la possibilité de trouver la personne « la plus compétente » devient nettement plus grande. Dans cette optique, la parité ne doit pas être perçue comme une performance à atteindre mais plutôt comme un enrichissement plus que pertinent.

**Cette note propose donc d'instaurer temporairement des quotas d'hommes et de femmes de 50% (avec un déséquilibre acceptable de 10%<sup>3</sup>), sur les listes de candidatures aux élections étudiantes, et d'y lier un système partiel de tirettes<sup>4</sup>.**

Instaurer des quotas sur les listes est essentiel pour faciliter la venue des femmes au sein de l'assemblée. Ce système incite à aller chercher des femmes, mais aussi, éventuellement, à les former pour leur donner les compétences de leur place.

Pourquoi se résoudre aux quotas ? Parce que la surreprésentation d'hommes est liée, entre autres, aux phénomènes de cooptation des hommes entre eux et de ce fait, à la socialisation aux sphères politiques que cela leur permet: les femmes ne sont pas moins compétentes que les hommes. Elles ont simplement moins l'occasion de se socialiser au monde politique.

L'arrivée des femmes dans le monde politique ne se fait donc pas naturellement et la législation belge le sait depuis longtemps. La Belgique s'est en effet dotée d'une loi instaurant des quotas de représentation politique pour les femmes : cette loi, adoptée le 24 mai 1994, impose un quota obligatoire de 25% de candidatures de femmes sur les listes des partis.

En outre, ces mesures antidiscriminatoires doivent être prises sur une **base strictement temporaire**. Elles ne doivent servir que le temps d'établir de manière plus ou moins stable un équilibre dans la représentation étudiante. Ensuite, le caractère nécessaire d'une telle mesure devient inopérant. Quant au système des tirettes sur les listes, c'est un progrès qui rend visibles les femmes et qui donne à celles qui le souhaitent la possibilité de revendiquer des places éligibles. Par ailleurs, il s'agit aussi d'une question d'équilibre dans la présentation des

---

<sup>2</sup> Dans ce sens, atteindre une parité homme-femme à l'AGL permettra d'être crédible lorsque l'on demandera à l'UCL d'adopter un quota en Conseil d'Administration (comme cela s'est fait récemment dans les grandes entreprises). La participation équilibrée des hommes et des femmes au processus décisionnel politique est indispensable si l'on veut montrer le bon exemple, à la société en général et aux autres domaines de la politique en particulier.

<sup>3</sup> Et avec donc une différence de 20% possible entre le nombre d'hommes et de femmes.

<sup>4</sup> Le système de tirette consiste à alterner les candidats hommes et femmes tout au long de la liste.

candidats. À partir des élections communales de 2018, l'alternance stricte des femmes et des hommes (la « tirette ») sur les listes électorales communales sera d'ailleurs imposée.

Certains émettent des doutes quant à l'égalité motivation des femmes vis-à-vis des hommes, dans leur investissement à l'AGL: « Au final, on aura des personnes moins compétentes et moins motivées qui seront là juste parce que ce seront des femmes ». Ce stéréotype est absolument à déconstruire. Étant donné qu'il y a à l'UCL 60% de femmes, il est difficilement tenable d'affirmer qu'il n'y a pas parmi celles-ci suffisamment de femmes compétentes, motivées et intéressées pour s'investir à l'AGL. Nous le rappelons, les femmes ne sont pas naturellement moins intéressées par ce genre d'investissement. Nous ferons en outre en sorte d'accompagner celles-ci par un suivi et des formations afin de maintenir leur motivation et leur investissement.

Par ailleurs, le problème est à prendre autrement: si les femmes s'investissent moins à l'AGL, c'est que l'AGL est actuellement moins motivante pour les femmes. Et c'est la question qu'il faut prendre à bras-le-corps. La motivation est quelque chose qui se construit. Fondamentalement, les femmes ne sont pas moins portées à s'investir dans des projets étudiants, preuve en sont les kaps, certains comités de cercles ou encore des conseils étudiants d'autres universités (AGE, Fédé).

Dès maintenant, il faut mettre des choses en place pour l'année prochaine. Ainsi, nous demandons un vote sur la position suivante :

**Le conseil AGL se positionne en faveur d'une parité hommes-femmes (autrement dit, d'une représentation des genres à 50% avec une marge de 10%) sur les listes électorales étudiantes. Pour les listes de 10 personnes ou moins, la représentation minimale de chaque sexe peut descendre à 1/3<sup>5</sup>.**

**Le conseil AGL se positionne également en faveur d'une tirette pour minimum 20% des candidats des listes électorales étudiantes. Les 20% de candidats en tirette peuvent se répartir en début et/ou en fin de listes.**

**Le conseil AGL souhaite qu'une modification du règlement électoral dans ces termes, soit proposée à la commission électorale, et ce pour les 3 années à venir. Ces modifications seront amenées par les mandataires de la commission électorale.**

Par ailleurs, ces mesures doivent aller de pair avec un accompagnement du processus de féminisation de l'AGL. Ainsi, des formations spécifiques, des groupes de parole, des campagnes de recrutement spécifiques doivent être mises en place. Pour réfléchir à la mise en œuvre concrète de telles mesures, un groupe de travail « Parité » doit être mis sur pied.

Myriam Ouahib, Pauline van Cutsem et Edith Wustefeld

---

<sup>5</sup> Avec un minimum de 3 personnes sur dix de l'un ou l'autre sexe.